

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE Arrondissement de Muret Canton de Portet sur Garonne	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 11 avril 2019
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.
<u>27</u>	27	<u>24</u>	
Date de la convocation			
4 avril 2019			

Etaients présents

Mesdames PRADERE, VIANO, VIOLTON, SALES, JUCHAULT, BAZILLOU, DESPAUX.
 Messieurs CASSETTA, LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, BLOCH, SOUREN,
 ALBOUY, BORDIER.

Procurations

Mme CADAUX-MARTY avait donné procuration à Mme PRADERE
 M. CHARRON avait donné procuration à Mme VIOLTON
 M. BOST avait donné procuration à Mme DESPAUX
 Mme CROUZET avait donné procuration à M. LECLERCQ
 M. BOSCHATEL avait donné procuration à M. ALBOUY
 Mme TALAZAC avait donné procuration à Mme VIANO
 M. CASSOU-LENS avait donné procuration à M. BORDIER
 M. MATTIUZZO avait donné procuration à M. MORANDIN

Absents

Mme SOUTEIRAT
 Mme TARDIEU
 M. DANTON

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

Mme VIANO est élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

M. le Maire annonce l'ordre du jour puis passe à la première délibération.

DELIBERATION N° 2019-04-01

COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local.

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général, l'évolution du patrimoine de la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.
- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

À l'unanimité (24 voix pour),

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2019-04-02

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, Monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;

- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur Le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil. Monsieur le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Daniel LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2018 pour la commune.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de <u>fonctionnement</u>	A	2 549 739,22	G	2 825 209,34
	Section d' <u>investissement</u>	B	1 412 794,21	H	1 684 568,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de <u>fonctionnement</u> (002)	C		I	198 040,75
	Report en section d' <u>investissement</u> (001)	D	645 111,08	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			4 607 644,51		4 707 818,10
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de <u>fonctionnement</u>	E	0,00	K	0,00
	Section d' <u>investissement</u>	F	83 160,46	L	404 823,43
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		83 160,46		404 823,43
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de <u>fonctionnement</u>		2 549 739,22		3 023 250,09
	Section d' <u>investissement</u>		2 141 065,75		2 089 391,44
	TOTAL CUMULE		4 690 804,97		5 112 641,53
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT ^α	Opérations réelles (1) ^α	Opérations d'ordre (2) ^α	TOTAL ^α
011 [¶]	Charges à caractère général [¶]	726 676,85 [¶]		726 676,85 [¶]
012 [¶]	Charges de personnel et frais assimilés	1 170 017,74 [¶]		1 170 017,74 [¶]
014 [¶]	Atténuations de produits [¶]	146 010,22 [¶]		146 010,22 [¶]
65 [¶]	Autres charges de gestion courante	257 047,70 [¶]		257 047,70 [¶]
66 [¶]	Charges financières [¶]	128 200,47 [¶]	0,00 [¶]	128 200,47 [¶]
67 [¶]	Charges exceptionnelles [¶]	1 835,73 [¶]	0,00 [¶]	1 835,73 [¶]
68 ^α	Dotations aux amortissements et provisions ^α	0,00 ^α	119 950,51 ^α	119 950,51 ^α
	Dépenses de fonctionnement - Total^α	2 429 788,71^α	119 950,51^α	2 549 739,22^α
	Pour information[¶]			0,00[¶]
	D-002-Déficit de fonctionnement reporté de 2017^α			0,00^α

	INVESTISSEMENT ^α	Opérations réelles (1) ^α	Opérations d'ordre (2) ^α	TOTAL ^α
10 ^α	Dotations, fonds divers et réserves ^α		0,00 ^α	0,00 ^α
13 ^α	Subventions d'investissement ^α	31 699,83 ^α	4 599,89 ^α	36 299,72 ^α
16 ^α	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.) ^α	172 318,69 ^α	0,00 ^α	172 318,69 ^α
18 ^α	Compte de liaison : affectation ^α	(8) ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
	Total des opérations d'équipement^α	571 431,40^α		571 431,40^α
20 ^α	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) ^α	14 022,00 ^α	864,00 ^α	14 886,00 ^α
204 ^α	Subventions d'équipements versés ^α	0,00 ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
21 ^α	Immobilisations corporelles (6) ^α	122 477,35 ^α	720,00 ^α	123 197,35 ^α
22 ^α	Immobilisations reçues en affectation (6) ^α	(9) ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
23 ^α	Immobilisations en cours (6) ^α	479 673,05 ^α	14 988,00 ^α	494 661,05 ^α
26 ^α	Particip. et créances rattachées à des particip. ^α	0,00 ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
27 ^α	Autres immobilisations financières ^α	0,00 ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
45 ^α	Total des opérations pour compte de tiers (7) ^α	0,00 ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
3 ^α	Stocks ^α	0,00 ^α	0,00 ^α	0,00 ^α
	Dépenses d'investissement - Total^α	1 391 622,32^α	21 171,89^α	1 412 794,21^α
	Pour information[¶]			645 111,08[¶]
	D-001-Solde d'exécution négatif reporté de 2017^α			645 111,08^α

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	32 212,07		07
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 172,84		34
73	Impôts et taxes	1 838 071,50		50
74	Dotations, subventions et participations	825 636,96		96
75	Autres produits de gestion courante	39 946,41		41
76	Produits financiers	11,25	0,00	11,25
77	Produits Exceptionnels	21 558,42	4 599,89	26 158,31
Recettes de fonctionnement - Total		2 820 609,45	4 599,89	2 825 209,34
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				198 040,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	172 685,65	0,00	172 685,65
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	723 323,68		,68
68				
13	Subventions d'investissement	231 336,17	0,00	231 336,17
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	420 700,00	0,00	420 700,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	16 572,00	16 572,00
20	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
4				
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		119 950,51	119 950,51
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
..				
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		1 548 045,50	136 522,51	1 684 568,01
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				0,00

M. le Maire s'étant retiré, le conseil municipal,

Après avoir désigné M. LECLERCQ comme président,

À l'unanimité (23 voix pour),

APPROUVE le Compte Administratif 2018 pour la commune de Pins-Justaret

DELIBERATION N° 2019-04-03

AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation et la reprise du résultat 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 473 510.87 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

A l'unanimité (24 voix pour)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	275 470.12
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	198 040.75
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	473 510.87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-373 337.28
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	321 662.97
Besoin de financement F. = D. + E.	51674.31
AFFECTATION =C. = G. + H.	473 510.87
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	51 674.31
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	421 836.56
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2019-04-04**TAUX D'IMPOSITION 2019**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Communale que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2019 compte-tenu des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à **1 902 311 €**.

Il propose pour fixer les taux 2019 de tenir compte de l'orientation suivante :

- une hausse uniforme de 2 % des taux des Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti, et Taxe sur le Foncier Bâti.

Cette orientation aboutie à proposer les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	18.79 %
Taxe Foncière Bâti	19.50 %
Taxe Foncière Non Bâti	105.40 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (24 voix pour),

FIXE les taux d'imposition pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	18.79 %
Taxe Foncière Bâti	19.50 %
Taxe Foncière Non Bâti	105.40 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

DELIBERATION N° 2019-04-05**BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2019 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 226 166,65	2 804 330,09
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 421 836,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 226 166,65	3 226 166,65

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	837 194,93	888 870,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	83 161,46	404 823,43
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 373 337,28	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 293 693,67	1 293 693,67
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 519 860,32	4 519 860,32

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018(2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	723 700,00	0,00	771 161,00		771 161,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 230 000,00	0,00	1 231 000,00		1 231 000,00
014	Atténuations de produits	146 060,00	0,00	194 745,00		194 745,00
65	Autres charges de gestion courante	259 672,00	0,00	265 813,00		265 813,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 359 432,00	0,00	2 462 719,00		2 462 719,00
66	Charges financières	124 060,06	0,00	122 851,72		122 851,72
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	46 500,00		46 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	63 659,00		30 000,00		30 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 548 651,06	0,00	2 662 070,72		2 662 070,72
023	Virement à la section d'investissement (5)	244 815,39		435 517,02		435 517,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	121 198,51		128 578,91		128 578,91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	366 013,90		564 095,93		564 095,93
	TOTAL	2 914 664,96	0,00	3 226 166,65		3 226 166,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 226 166,65
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018(2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	59 170,00	0,00	60 120,00		60 120,00
73	Impôts et taxes	1 823 266,00	0,00	1 913 827,00		1 913 827,00
74	Dotations, subventions et participations	763 989,00	0,00	766 817,00		766 817,00
75	Autres produits de gestion courante	37 450,00	0,00	46 700,00		46 700,00
	Total des recettes de gestion courante	2 703 865,00	0,00	2 797 464,00		2 797 464,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00		10,00
77	Produits exceptionnels	9 200,00	0,00	2 500,00		2 500,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 713 075,00	0,00	2 799 974,00		2 799 974,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	3 549,21		4 356,09		4 356,09
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 549,21		4 356,09		4 356,09
	TOTAL	2 716 624,21	0,00	2 804 330,09		2 804 330,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	421 836,56
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 226 166,65
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	559 739,84
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 670,00	16 312,80	83 980,00		100 292,80
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	177 530,51	54 414,41	262 708,33		317 122,74
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	600 773,60	6 335,85	0,00		6 335,85
	Total des opérations d'équipement	722 662,08	6 098,40	134 407,53		140 505,93
	Total des dépenses d'équipement	1 532 636,19	83 161,46	481 095,86		564 257,32
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	173 818,69	0,00	360 742,98		360 742,98
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	173 818,69	0,00	360 742,98		360 742,98
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 706 454,88	83 161,46	831 838,84		915 000,30
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 549,21		4 356,09		4 356,09
041	Opérations patrimoniales (4)			1 000,00		1 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 549,21		5 356,09		5 356,09
	TOTAL	1 710 004,09	83 161,46	837 194,93		920 356,39

-f

D-001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	373 337,28
---	------------

=f

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 693,67
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	755 277,59	404 823,43	24 600,00		429 423,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	420 000,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	1 175 277,59	404 823,43	24 600,00		429 423,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	89 000,00	0,00	246 000,00		246 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	723 323,68	0,00	51 674,31		51 674,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	813 823,68	0,00	299 174,31		299 174,31
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 989 101,27	404 823,43	323 774,31		728 597,74
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	244 815,39		435 517,02		435 517,02
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	121 198,51		128 578,91		128 578,91
041	Opérations patrimoniales (4)			1 000,00		1 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	366 013,90		565 095,93		565 095,93
	TOTAL	2 355 115,17	404 823,43	888 870,24		1 293 693,67

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 293 693,67
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	559 739,84
--	-------------------

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (24 voix pour)

APPROUVE le Budget Primitif 2019 de la commune de Pins-Justaret.

DELIBERATION N° 2019-04-06

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
en application de l'article 3.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer des emplois non permanents pour recruter des agents contractuels afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, conformément aux dispositions de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour la période **du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité consistant en l'entretien du domaine public,

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de son président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (24 voix pour)

CREE :

- **un poste** d'adjoint technique territorial à temps complet non permanent, pour la période **du 01/06 au 30/06/2019 ;**

- **deux postes** d'adjoint technique territorial à temps complet non permanents, pour la période **du 01/07 au 31/07/2019 ;**

- **un poste** d'adjoint technique territorial à temps complet non permanent pour la période **du 01/08/2019 au 30/09/2019.**

DEFINIT les fonctions liées à ces emplois comme il suit : entretien du domaine public.

PRECISE que ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

DELIBERATION N° 2019-04-07

<p style="text-align: center;">CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984</p>
--

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer un emploi non permanent à temps complet pour recruter un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, conformément aux dispositions de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, **pour une durée maximale de 6 mois au cours de la période allant du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité consistant en l'entretien du domaine public.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de son président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (24 voix pour)

CREE un poste d'adjoint technique territorial à temps complet non permanent, **pour une durée maximale de 6 mois au cours de la période allant du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 ;**

DEFINIT les fonctions liées à cet emploi comme il suit : entretien du domaine public ;

PRECISE que cet emploi pourra être rémunéré- sur la base du premier au dernier échelon du grade d'adjoint technique territorial, pour tenir compte des diplômes, des qualifications et de l'expérience professionnelle du personnel recruté.

DELIBERATION N°2019-04-08**AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION**

Par convention, la Commune a adhéré à un service optionnel proposé par le CDG 31 portant sur la vérification des dossiers de retraite avant transmission au service traitant.

Cette convention de service conclue avec le CDG31 est adossée à une convention de partenariat entre le CDG31 et la Caisse des Dépôts et Consignations permettant au CDG31 d'agir pour le compte des employeurs publics territoriaux dans le cadre d'opérations de contrôle ou de réalisation des dossiers de retraite. Ce partenariat est entré en vigueur le 1er janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

Cette convention de partenariat a fait l'objet d'un avenant pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, adopté par délibération n° 2018-01-09 du conseil municipal en date du 29 mars 2018.

Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau cadre partenarial, la Caisse des Dépôts et Consignations a souhaité proroger cette convention pour l'année 2019.

En conséquence, la convention de service conclue avec le CDG31 en matière de retraite doit faire l'objet d'un avenant ci-après exposé.

Par ailleurs, compte tenu de l'ancienneté des précédents tarifs fixés par délibération n° 2014-45 du 17 décembre 2014, le Conseil d'Administration du CDG31 a délibéré en faveur de nouveaux tarifs en intégrant une augmentation comme suit :

Type de dossiers	Contrôle de dossiers	Réalisation de dossiers
Validation de périodes	21 €	84 €
Régularisation de cotisations	21 €	84 €
Rétablissement de droits	21 €	84 €
Compte Individuel Retraite	21 €	84 €
Simulation de calcul de pension	42 €	158 €
Qualification du Compte Individuel Retraite	42 €	158 €
Demande d'avis préalable	42 €	158 €
Liquidation de pension	42 €	158 €
Correction d'anomalie DI	Inclus dans les services précédents	

Ces tarifs seront applicables à toute nouvelle demande d'intervention à compter du 1er mars 2019.

AVENANT SERVICE RETRAITE :

Entre,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), représenté par son Président en vertu de la délibération n° 2019-18 du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2019,

Et,

La Mairie de Pins-Justaret,

*Considérant la convention d'adhésion de la structure précitée au service Retraite du CDG31,
Considérant la prorogation de la convention de partenariat entre le CDG31 et la Caisse des
Dépôts et Consignation jusqu'au 31 décembre 2019,*

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : PROROGATION CONVENTION

*La convention d'adhésion au service Retraite de la structure précitée est prorogée jusqu'au 31
décembre 2019.*

Article 2 : CONDITIONS TARIFAIRES ET PAIEMENT

*Les conditions tarifaires en rapport avec la mise en œuvre du service sont modifiées en vertu
de la délibération n° 2019-18 du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2019.*

*La facturation du service par le CDG31 interviendra par le biais du portail CHORUS PRO de
manière totalement dématérialisée.*

Article 3 : AUTRES DISPOSITIONS

*Les autres dispositions de la convention de service initiale sont maintenues pour autant
qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.*

Article 4 : RESPONSABILITES

*Le CDG31 est assuré en Responsabilité Civile pour l'ensemble des missions qu'il déploie
auprès des structures publiques territoriales de la Haute-Garonne.*

*Toutefois, la recevabilité des dossiers et l'attribution des droits au regard de la réglementation
des retraites restent de la compétence exclusive de la CNRACL. L'employeur territorial ne
saurait engager la responsabilité du CDG31 au titre de l'application de la réglementation des
retraites, sauf en cas de faute dans l'exécution de sa tâche ayant créé un préjudice.*

Article 5 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

*En cas de désaccord à propos de l'exécution de la convention de service et du présent avenant,
les parties rechercheront un accord amiable.*

*A défaut d'accord, il est rappelé que le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond
IV, BP 70007, TOULOUSE Cédex 7) est seul compétent.*

*A Pins-Justaret, le
le
Le Maire,
Jean-Baptiste CASSETTA*

*Fait à Labège,

Le Président,
Pierre IZARD*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

AUTORISE la signature de l'avenant à la convention d'adhésion au service retraite du
CDG31.

DELIBERATION N° 2019-04-09

**SDEHG – RENOVATION DE 22 ENSEMBLES D’ECLAIRAGE PUBLIC
AVENUE DE TOULOUSE ET AVENUE DU COLLEGE**

La Commune a demandé par courrier du 14 février 2019 au SDEHG d’étudier la rénovation de 22 ensembles d’éclairage public avenue de Toulouse et Avenue du Collège dans le cadre du projet de piste cyclable Pinsaguel/Roquettes/Pins-Justaret. Celui-ci vient d’adresser à la Commune la proposition consécutive à la réalisation de l’APS référence 5 AS 474.

Le projet comprend :

- Dépose des 22 ensembles d’éclairage public existants situés dans l’emprise de la future piste cyclable.
- Fourniture et pose de 22 nouveaux ensembles d’éclairage public composé chacun d’un mât de 9 mètres de haut et d’une lanterne LED de type « routier » d’environ 60 watts.
- Nota : dans le cadre des travaux d’aménagement de la piste cyclable, le réseau souterrain existant sera déplacé, à sa charge, par le SDEHG.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	11 909 €
Part Gérée par le syndicat	48 400 €
Part restant à charge de la Commune	15 316 €
Total	75 625 €

Le SDEHG demande à la commune de s’engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les Services techniques du syndicat pourront finaliser l’étude et le plan d’exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

M. MORANDIN explique que la Commune fera des économies d’environ 73 % sur les futures consommations.

M. BORDIER demande quand auront lieu les travaux de la piste cyclable.

M. MORANDIN indique que la prévision est pour la fin 2019 mais il reste à régler l’acquisition de petites bandes de foncier.

Le Conseil Municipal :

Oùï l’exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité (24 voix pour),

APPROUVE l’Avant-Projet Sommaire 5 AS 474.

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d’emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. L’annuité correspondante qui sera fonction du taux d’intérêt obtenu lors de la souscription est estimée à environ 1 485 € sur la base d’un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

A 19 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Liste des Délibérations	
Délibération n° 2019-04-01	Compte de gestion 2018
Délibération n° 2019-04-02	Compte administratif 2018
Délibération n° 2019-04-03	Affectation et reprise du résultat 2018
Délibération n° 2019-04-04	Taux d'imposition 2019
Délibération n° 2019-04-05	Budget primitif 2019
Délibération n° 2019-04-06	Création de postes – saisonniers 2019
Délibération n° 2019-04-07	Création de poste – Services techniques
Délibération n° 2019-04-08	CDG31 – Avenant à la convention retraites
Délibération n° 2019-04-09	SDEHG – Avenues de Toulouse et du Collège

ARRONDISSEMENT DE MURET
Canton de Portet sur Garonne

Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET
SEANCE du 11 avril 2019

Délibérations n° 2019-04-01 à 2019-04-09

ELUS	<i>Signature</i>	ELUS	<i>Signature</i>
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIANO Gisèle	
MORANDIN Robert		CADAUX MARTY Nicole Procuration à Mme PRADERE	
DUPRAT Jean-Pierre		VIOLTON Michèle	
CHARRON Eyric Procuration à Mme VIOLTON		SALES Catherine	
STEFANI François		JUCHAULT Ghislaine	
BLOCH Jean-Pierre		SOUTEIRAT Nadège	Absente
BOST Claude Procuration à Mme DESPAUX		BAZILLOU Mariline	
SOUREN Paul		DESPAUX Dominique	
ALBOUY Stéphane		CROUZET Marie-Angèle Procuration à M. LECLERCQ	
BOSCHATEL William Procuration à M. ALBOUY		TALAZAC Monique Procuration à Mme VIANO	
CASSOU-LENS Daniel Procuration à M. BORDIER		TARDIEU Audrey	Absente
BORDIER Dominique		MATTIUZZO Jean-Claude Procuration à M. MORANDIN	
DANTON Louis	Absent		